



de la Mayenne

CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org
Facebook : @ceasmayenne

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par
messagerie électronique aux seuls
adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Virginie Amirbaccasse,
Claude Guioillier,
Nathalie Houdayer.



Économie

Les créateurs d'entreprise sont d'abord des salariés du privé

Dans *Insee Première* n° 1818 de septembre 2020, Audrey Dorolle analyse les créations d'entreprise – hors régime du micro-entrepreneur – au cours du premier semestre 2018 ⁽¹⁾. L'étude porte ainsi sur 119 000 nouvelles entreprises.

Les créateurs d'entreprise sont d'abord des salariés du secteur privé (35 %), puis des chômeurs (20 %), des indépendants ou des personnes à leur compte (18 %), des chefs d'entreprise salariés (12 %) ... La part de chômeurs diminue : de 31 % en 2010 à 20 % en 2018.

Les femmes représentent 29 % des créateurs d'entreprise, plutôt dans la santé humaine et l'action sociale (taux de 66 %) et les autres activités de services aux ménages (52 %). Par ailleurs, 56 % des créateurs d'entreprise ont un diplôme de l'enseignement supérieur. A contrario, 15 % possèdent un CAP ou un BEP ; 13 % n'ont pas de diplôme qualifiant.

Audrey Dorolle explore plein d'autres caractéristiques comme le parcours professionnel, la motivation (« être indépendant » pour 62 %), les moyens financiers mobilisés (moins de 1 000 euros pour 20 % des créations), les aides reçues, le type de clientèle, les emplois créés (au moins un salarié, en plus du créateur, pour 27 % des entreprises en novembre 2018), la confiance en l'avenir ... Mais pour ce dernier point, c'était avant la pandémie de Covid-19 !



Gérontologie

Des conditions d'institutionnalisation appelées à s'adapter Perte d'autonomie et besoin de places en structures

Dans *Études & Résultats* n° 1172 de décembre 2020, Albane Miron de l'Espinay et Delphine Roy (Drees) présentent les projections de population âgée en perte d'autonomie d'ici à 2030 selon le modèle Lieux de vie et autonomie (Livia) ⁽²⁾.

En 2030, selon des projections de la Drees et de l'Insee, la population française comptera 21 millions de personnes de 60 ans ou plus, dont 3 millions en situation de perte d'autonomie. Et en 2050, les 60 ans ou plus seront 25 millions, dont 4 millions en situation de perte d'autonomie.

En fonction de leur niveau d'autonomie et des places disponibles dans les structures d'accueil, les personnes âgées de 60 ans ou plus résident principalement dans trois types d'habitat : des logements personnels ; des lieux de vie intermédiaires comme les résidences autonomie ; des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Le modèle Livia permet de faire des pro-



(1) – « Les créateurs d'entreprises de 2018 : deux sur trois sont seuls à l'origine du projet de création » (4 pages).
(2) – « Perte d'autonomie : à pratiques inchangées, 108 000 seniors de plus seraient attendus en Ehpad d'ici à 2030 » (5 pages). *Études & Résultats* est une publication de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).

jections quant au nombre attendu dans ces différents lieux de vie, ainsi que d'émettre des hypothèses sur l'évolution de la dépendance.

Un premier scénario est fondé sur l'hypothèse que la proportion de résidents en Ehpad resterait au même niveau qu'en 2015 : dans ce cas de figure, « *le besoin d'ouverture de places en Ehpad et en résidence autonomie serait massif* ». Dans une hypothèse intermédiaire, il serait nécessaire d'ouvrir 108 000 places en Ehpad d'ici à 2030, puis 211 000 places d'ici à 2050, et ce, « *en plus des 611 000 places déjà existantes* ».

Le deuxième scénario prévoit un nombre de résidents constants en Ehpad aligné au niveau de fin 2019, soit 611 000 personnes. Cela inclurait une préférence pour le maintien à domicile comme en témoignent les pratiques actuelles. Le troisième scénario s'appuie sur une croissance du nombre de places en Ehpad comparable à celle observée entre 2012 et 2018, soit 660 000 résidents en Ehpad en 2030.

L'orientation vers d'autres formes d'habitat

Privilégier le maintien à domicile et limiter les places en Ehpad pourrait « *entraîner le report d'une partie des seniors*

vers des formes d'habitat intermédiaire entre les logements ordinaires et les Ehpad, comme les résidences autonomie ». Dans ce cas, les Ehpad accueilleraient les personnes les plus dépendantes.

Selon les trois évolutions de la dépendance (optimiste, intermédiaire et pessimiste), soit l'espérance de vie sans perte d'autonomie augmente et il serait possible de conserver les pratiques actuelles d'entrée en institution, soit la part des années en dépendance reste constante, soit les gains d'espérance de vie s'accompagnent d'un état de perte d'autonomie modérée.

Une évolution positive de la perte d'autonomie diminuerait le besoin de places en résidences autonomie tandis qu'une évolution plus pessimiste entraînerait le maintien du rythme actuel d'ouverture de places en Ehpad d'ici à 2030, ce qui conduirait à orienter 20 000 personnes modérément dépendantes et 73 000 personnes autonomes vers d'autres formes d'habitat.

« *Si les seniors modérément dépendants (mais pas les seniors autonomes) étaient reportés vers les résidences autonomie, concluent les auteures, la capacité d'accueil de ce mode d'hébergement devrait atteindre 160 000 places* ».



Société

Les médecins ligériens observent les violences faites aux femmes

L'Observatoire régional de la santé (ORS) et l'Union régionale des médecins libéraux (URML) ont réalisé une enquête sur l'observation des violences faites aux femmes en Pays de la Loire ⁽³⁾. Ainsi, parmi les médecins généralistes des Pays de la Loire, 73 % déclarent voir au moins une fois par an une femme majeure venant en

consultation pour un problème de violence. Pour 11 %, la fréquence est même d'une à plusieurs fois par mois. Par ailleurs, 60 % déclarent envisager au moins une fois par an une situation de violence pour une femme majeure qui ne consulte pas pour ce motif. Pour 16 %, la fréquence est d'une à plusieurs fois par mois.

La pensée hebdomadaire

« *En moyenne, dès 2 ans, nos enfants cumulent chaque jour presque trois heures d'écran. Entre 8 et 12 ans, ils passent à 4 h 45. Entre 13 et 18 ans, ils frôlent les 6 h 45. Ces valeurs ne sont pas excessives, elles sont totalement folles. Pareille orgie ne peut rester sans conséquence. Elle vole un temps précieux à d'autres activités bien plus fondamentales (sommeil, interactions humaines, lecture, devoirs, pratiques artistiques, musicales et physiques, etc.). Au final, tous les champs du développement sont affectés depuis la santé (obésité, déploiement cardio-vasculaire, etc.), jusqu'aux régulations émotionnelles (agressivité, hyperactivité, etc.) en passant par le fonctionnement intellectuel (langage, concentration, etc.). Autant d'attentes qui, en bout de chaîne, affectent lourdement la réussite scolaire.* »

Michel Desmurget, chercheur spécialisé en neurosciences cognitives,
« Des règles simples pour réduire le temps d'écran » (point de vue), *Ouest-France* des 21 et 22 décembre 2019.

(3) – Enquête mise en œuvre à la demande de la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité et de l'Agence régionale de santé (ARS).